



Des prairies avec du plantain pour les agneaux et agnelles à l'herbe

Pour les agneaux sevrés et les agnelles de renouvellement, incorporer du plantain dans les prairies pâturées ne constitue pas un moyen de lutte contre les strongles digestifs.

Une bonne teneur en protéines

Le taux de matières azotées totales du plantain atteint 138 g par kg de matière sèche en moyenne des 12 échantillons analysés¹ (tableau 1). Il est ainsi équivalent à celui d'une prairie naturelle de plaine ou d'un RGA au stade début épiaison. Par ailleurs, le plantain est plus concentré en azote en automne qu'au printemps avec un écart de 11 %. Faute d'équations prédictives disponibles, les valeurs en UF et PDI n'ont pas été calculées.

Enfin, le plantain est pauvre en tanins condensés : 3 g par kg de matière sèche. Les métabolites secondaires qu'il contient sont d'un autre type (glycosides iridoïdes).



La teneur en protéines du plantain est équivalente à celle d'un RGA au stade début épiaison.

Un bilan environnemental plutôt positif

Le pâturage du plantain a plutôt un effet bénéfique sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, sa consommation diminue les rejets azotés urinaires et donc la production d'ammoniac par rapport à une graminée. Dans une moindre mesure, les émissions de méthane entérique sont également minorées.

1 • DES TENEURS EN MATIÈRES AZOTÉES TOTALES PLUS ÉLEVÉES EN AUTOMNE

SAISON	Printemps	Automne
Nombre d'échantillons	5	7
Teneur en matières azotées totales (/kg de matière sèche)	130 g ± 33	144 g ± 32

Source : Idele/INRAE 2023

Un intérêt économique lié au potentiel agronomique des plantes

Le plantain présente un avantage économique à condition que la plante revête un intérêt agronomique. C'est précisément le cas dans les simulations réalisées sur deux exploitations, l'une avec 500 brebis en zone limousine, la seconde avec 960 brebis en zone herbagère bourguignonne. Les prairies semées annuellement avec le « mélange GVA 87² » sont particulièrement productives et plus résistantes à la sécheresse que celles à base de graminées et légumineuses. Ainsi, des économies notables d'aliment concentré sont réalisées sur la ration des 400 agneaux et agnelles. Au final, l'économie s'élève à 3 500 € dans l'une des simulations et 2 500 € dans la seconde, coût des semences comprises.

¹ Projet FASTOCHe piloté par Idele de 2019 à 2023 et financé par la CASDAR.

² Composition sur la fiche technique « La culture du plantain ».

Sans effet sur les strongles digestifs

Que ce soit sous forme de cures de 2 semaines ou bien en continu, le pâturage du plantain s'est révélé sans effet sur les niveaux d'excrétion des agneaux et agnelles à l'herbe dans la grande majorité des essais¹ (tableaux 2 et 3). En effet, dans les deux tiers d'entre eux, le nombre d'œufs comptés dans les fèces des animaux a été majoré au cours du pâturage et est équivalent à ceux d'animaux qui pâturent des parcelles sans plantain.



Le plantain ne possède pas de vertu antiparasitaire.

2 • PRINCIPAUX RÉSULTATS AVEC DES AGNEAUX OU AGNELLES PÂTURANT DU PLANTAIN EN PURE SOUS FORME DE CURES DE 2 À 3 SEMAINES

SITE	Pôle régional ovin de Charolles 2021	INRAE de Theix	
		2019	2021
Niveau d'excrétion des agneaux en début d'essai	Faible	Elevé	Faible
Niveau d'excrétion en fin d'essai	Faible	Fortement augmenté	Fortement augmenté

3 • PRINCIPAUX RÉSULTATS AVEC DES AGNEAUX PÂTURANT EN CONTINU DU PLANTAIN EN PURE

SITE	Pôle régional ovin de Charolles 2021	CIIRPO, site du Mourier	
		2019	2020
Niveau d'excrétion des agneaux en début d'essai	Elevé	Faible	Faible
Niveau d'excrétion en fin d'essai	Fortement diminué : économie d'un traitement antiparasitaire	Fortement augmenté	Fortement augmenté



PLUS D'INFOS EN LIGNE
DANS LE DOSSIER FASTOCHE

➔ EN RÉSUMÉ

Le plantain, une plante :

- Avec une valeur azotée très correcte,
- Avec un effet bénéfique sur les émissions de gaz à effet de serre,
- Sans effet antiparasitaire contre les strongles digestifs.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr et www.idele.fr/ciirpo

09/2023

Document réalisé avec
le soutien financier de :

